



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 7290

### Texte de la question

M Emile Koehl demande a M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire ce qu'il compte faire pour développer les passerelles entre l'industrie et la recherche.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les travaux du Xe Plan confirment les analyses sur la faiblesse de la recherche industrielle en France alors même que la recherche fondamentale publique est considérée comme performante et que la recherche-développement et l'innovation dans les entreprises représentent des facteurs essentiels de compétitivité. Les transferts entre recherche et industrie représentent donc un enjeu capital pour l'industrie française. C'est pourquoi le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire a élaboré un dispositif visant à densifier les relations entre les milieux de la recherche et de l'industrie. L'Anvar consacre une grande partie des moyens supplémentaires dégagés en 1989 au recrutement de chercheurs dans les PME/PMI (600 postes sont prévus en 1989) et à un meilleur accès des petites et moyennes entreprises aux services des sociétés de recherche sous contrat (abondement à 50 p 100 des contrats passés). Dans le même temps l'agence poursuit son effort financier pour la valorisation et le transfert des technologies des laboratoires de recherche vers les entreprises et la création d'entreprises innovantes (notamment par les chercheurs avec par exemple une convention pilote avec le CNRS). Le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire met en œuvre au titre des contrats de plan Etat-région des aides aux recrutements de cadres technologiques (une centaine par an) et des aides au transfert de technologie (FRATT) pour les petites et moyennes industries ayant recours à l'assistance technique des laboratoires ou des organismes de transfert (20 millions de francs par an pendant la durée du Xe Plan). De son côté, le ministère de la recherche et de la technologie, indépendamment de la forte incitation faite aux organismes publics de recherche à tisser des relations suivies avec le milieu industriel, continue d'accroître les moyens de la formation par la recherche au profit des entreprises : développement des conventions CIFRE pour les chercheurs (plus de 500 par an), des conventions de recherche pour techniciens supérieurs CORTECHS (250 par an), des pôles de formation des ingénieurs par la recherche technologique FIRTECH (29 pôles en 1989). Pour l'avenir, le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire est fortement attaché à développer son action selon trois axes majeurs : la dynamisation des compétences du CEA au profit de l'industrie française et une optimisation de l'action des opérateurs de transfert de technologie vers les entreprises. Les centres techniques industriels constituent des interfaces privilégiées entre la recherche et le milieu industriel. Il convient de développer leur activité pour répondre aux besoins technologiques réels et croissants de l'ensemble des entreprises en adaptant leurs moyens, leurs ressources (soutien public au travers de l'abondement, évolution de la parafiscalité) et leurs structures (accroissement des actions intersectorielles). Un processus de réflexion et de concertation est en cours et devrait aboutir à des propositions concrètes pour la fin de l'année. Pour sa part, le CEA, l'un des fleurons de la recherche appliquée française, devra veiller à mettre ses compétences à la disposition des entreprises, en particulier les PME, et intensifier la mise en place d'une démarche d'ensemble tournée vers la demande et les besoins du tissu industriel. Enfin, devraient être lancées prochainement dans trois ou quatre régions des opérations

experimentales tendant a constituer des reseaux, rassemblant au maximum les operateurs regionaux de transferts de technologie et dont l'animation et le suivi devraient etre en general assures par l'Anvar. L'objectif de ces experimentations est de reveler la demande technologique des petites et moyennes industries et de mieux la satisfaire, soit par un pole regional de competence, soit par un renvoi sur un organisme ou une procedure mieux adaptee au probleme pose.

## Données clés

**Auteur :** [M. Koehl ◊mile](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7290

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 1988, page 3811